



C-2023-001

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille vingt-trois, le jeudi 26 janvier à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire au Foyer Rural à Poncin, après convocation légale du 20 janvier 2023, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Jean-Marc JEANDEMANGE, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Dominique BOUCHON, Joseph CARTIGNY Joseph, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Marc CHAVENT, Myriam FANGET, Frédérique MOLLIE, Séverine PETIT, Alain POIZAT, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER, Denis VIAL, Marie-Thérèse PROYART, Michel BELLANGEON.

Etaient excusés : Christian BATAILLY, Xavier BENSSOUSSEN, Odile ARBILLAT, Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Isabelle DELPLACE, Dominique GABASIO, Léontina GARNIER, Geneviève GOYFFON, David MUGNIER.

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Sylvie EL KHOUTABI, Daniel MARTIN-FERRER, Laure MARTIN, Mathieu ROMANIN.

Pouvoirs : Odile ARBILLAT À Anne BOLLACHE, Isabelle DELPLACE À Jean-Marc JEANDEMANGE, Dominique GABASIO À Fabienne CHARMETANT, Léontina GARNIER À Denis VIAL, Geneviève GOYFFON À Aimée BADIER, David MUGNIER À Thierry DUPUIS.

Secrétaire de séance : Jean-Michel GIROUX

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

23 présents : 21 titulaires et 2 suppléants - 29 votants dont 6 procurations

Résultats du vote : 29 votants

- Contre : 0
- Abstentions : 5
- Pour : 24

Objet : Versement d'une subvention de démarrage pour le fonctionnement du Cocon janvier 2023

C-2023-001

Lors du Conseil Communautaire du 29 septembre 2022, les élus avaient validé le principe :
- Que pour l'année 2023, le montant de la subvention de fonctionnement de la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon la structure d'animation locale « Le Cocon » serait déterminé au BP en mars 2023.

Mais afin de permettre à la structure de fonctionner ces premiers mois et de disposer ainsi d'une trésorerie suffisante, il est proposé qu'un premier versement correspondant à la somme déjà votée sur le budget 2022, soit 53 940€, puisse être attribué dès ce début d'année.

Cette somme comprend 24 281€ de subventions qui ont été perçues par la Communauté de Communes au titre de l'année 2022 et 2023 pour financer les actions qui sont aujourd'hui portées par « Le Cocon ».

En effet, c'est la Communauté de Communes qui est signataire des conventions avec la CAF et la MSA et qui continuera à toucher les subventions qui correspondent à une partie du programme de la structure d'animation locale « Le Cocon ».

Il convient de délibérer pour attribuer 53 940€ à la structure d'animation locale « Le Cocon ».

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à la majorité,
DECIDE d'attribuer 53 940€ à la structure « Le Cocon ».

Le Président
Thierry DUPUIS

